

# Le fonctionnement du PEA

L'avantage du plan d'épargne en actions est d'offrir un cadre fiscal privilégié aux détenteurs d'actions. Après 8 ans, les retraits sont exonérés d'impôt. Il faut, en contrepartie, respecter certaines contraintes. Il n'est possible d'ouvrir qu'un seul PEA par contribuable (deux pour un couple), et les versements sont limités à 132 000 € par plan. Ensuite, vous ne pouvez y loger que des actions françaises et européennes ou des fonds d'actions éligibles (investis à au moins 75 % dans des titres admis). Il peut aussi être utilisé pour investir dans des « trackers » (instruments collectifs répliquant

la hausse d'indices boursiers, avec un coût très faible) représentatifs de la plupart des marchés mondiaux. Pas question, en revanche, d'investir dans les obligations ou les produits monétaires.

Rappelons, enfin, qu'il est également possible de transformer les capitaux en rente viagère non imposable. Seuls les prélèvements sociaux seront dus sur 40 % du montant de la rente si vous avez de 60 à 70 ans (soit un prélèvement de 6,2 % de l'arrérage – le montant des rentes reçues), sur 30 % si vous avez plus de 70 ans (soit un prélèvement de 4,65 % de l'arrérage).

## LES PEA DE PLUS DE 5 ANS SONT EXONÉRÉS D'IMPÔTS, MAIS PAS DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

| Retraits                | Prélèvement forfaitaire | Contributions sociales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Conséquences d'un retrait                                     |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Avant 2 ans</b>      | 22,50 %                 | Sur le gain net: <b>15,5 %</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Clôture                                                       |
| <b>Entre 2 et 5 ans</b> | 19 %                    | Sur le gain net: <b>15,5 %</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Clôture                                                       |
| <b>Entre 5 et 8 ans</b> | 0 %                     | Sur les gains acquis<br>Entre le 1/2/1996 et le 31/12/1996: <b>0,5 %</b><br>En 1997: <b>3,9 %</b><br>Entre 1998 et le 30/6/2004: <b>10 %</b><br>Entre le 1/7/2004 et le 31/12/2004: <b>10,3 %</b><br>Entre le 1/1/2005 et le 31/12/2008: <b>11 %</b><br>Entre 2009 et 2010: <b>12,1 %</b><br>Entre le 1/1/2011 et le 30/9/2011: <b>12,3 %</b><br>Entre le 1/10/2011 et le 30/6/2012: <b>13,5 %</b><br>Depuis le 1/7/2012: <b>15,5 %</b> | Clôture                                                       |
| <b>Après 8 ans</b>      | 0 %                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pas de clôture. Impossibilité de faire de nouveaux versements |